COMITE TECHNIQUE
SÉANCE DU 18 Juin 2025
PROCÈS VERBAL

Le mercredi 18 juin 2025 à 15h45 a eu lieu au Comité deS AGES du Pays Trithois, la réunion du Comité technique, sous la présidence de Madame CHOAIN, Présidente du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Assistaient à cette séance :

Présents : Pour l'administration :
Madame CHOAIN Isabelle, présidente du Comité deS AGES
Monsieur DUSART Julien, Vice-president aux Ressources Humaines
Madame DUPRIEZ Françoise « Titulaire »
Monsieur SARACINO Nicolas « Titulaire »
Madame BAERT Audrey « Suppléante »
Madame SORLIER Marie « Suppléante »

Absents / excusés:
Monsieur JOURNET Karl, Délégué
Madame COLLET Corinne « Titulaire »
Monsieur JACQUELIN Yann « Titulaire »
Madame DELANNOY Cathy « Suppléante »
Monsieur MATHOREL David « Suppléant »

Administratifs présents :
Monsieur RODOT Denis, Directeur Général
Monsieur GILLERON Laurent, Directeur des résidences « Harmonie, Heures Claires et Arthur Musmeaux »
Madame FREUZE Peggy, Directrice des résidences « Les Godenettes, La Relaillience et Yokoso »
Madame DI GIOVANNI GIACOMO Virginie, Directrice du SPASAD
Monsieur BRISON Benoit, Directeur des Affaires Générales
Madame MARTINACHE Nathalie, Responsable Ressources Humaines

Madame la Présidente ouvre la séance à 15 H 50

Ordre du Jour de la Séance

1) Adhésion mutuelle de groupe au 1er janvier 2026
2) Liste des emplois
3) Nouvel organigramme
4) Lignes directrices de gestion
5) RGPD
6) Contrat de séjour Harmonie et Godenettes
7) Informations et questions diverses

1. Adhésion mutuelle de groupe au 1er janvier 2026

Madame MARTINACHE prend la parole pour présenter le futur contrat d'adhésion à la mutuelle.
Comme cela avait été présenté lors du CST en date du 26 novembre 2024, le Comité des Âges a décidé d'adhérer à la mutuelle collective de la MNT à compter du 1er janvier 2026.
Un courrier explicatif a été adressé à l'ensemble des agents afin de leur fournir toutes les informations relatives à ce contrat collectif.
Une réunion d'information organisée par la MNT a d'ores et déjà eu lieu pour permettre aux agents de poser leurs questions et de mieux comprendre les modalités de cette adhésion. Cette réunion s'est tenue le 18 mars 2025 à 10h.

Par ailleurs, la MNT sera présente dans nos locaux le 14 octobre 2025 et le 13 novembre 2025 de 9h30 à 11h50 et de 13h20 à 16h00 afin de constituer les dossiers d'adhésion. Pour les agents déjà affiliés à la MNT, cette démarche permettra de basculer vers le contrat collectif et ainsi bénéficier du tarif préférentiel associé.

M. RODOT explique que le minimum pour la participation mensuelle employeur est de 15€, pour que l'augmentation profite à tous, la participation s'élèvera :

- pour la catégorie A à 15€
- pour la catégorie B à 25€
- pour la catégorie C à 35€

pour les agents qui adhéreront à la mutuelle collective.

2. Liste des emplois

M. RODOT explique que c'est une simple mise à jour de la liste des emplois.

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	17/12/2024 NOMBRE DE POSTES	"+ ou -	25/06/2025 NOMBRE DE POSTES	POSTES POURVUS TITULAIRES	POSTES POURVUS NON TITULAIRES	POSTES NON POURVUS
FILIÈRE ADMINISTRATIVE							
Attaché hors classe	35H	1		1	0	0	1
Attaché territorial principal	35H	2		2	2	0	0
Attaché territorial	35H	2	-1	1	1	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	35H	5		5	3	0	2
Rédacteur principal de 2ème classe	35H	3	-1	2	2	0	0
Rédacteur	35H	4		4	2	0	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	35H	8		8	7	0	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	35H	4		4	1	0	3
Adjoint administratif	35H	5		5	4	0	1
TOTAL		34	-2	32	22	0	10
FILIÈRE TECHNIQUE							
Agent de maitrise territorial	35H	2	-2	0	0	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	35H	1		1	0	0	1
Adjoint technique principal 2ème classe	35H	3		3	3	0	0
Adjoint technique	35H	14	-2	12	7	3	2
TOTAL		20	-4	16	10	3	3
FILIÈRE ANIMATION							
Animateur territorial principal de 1ère classe	35H	1		1	1	0	0
Animateur territorial principal de 2ème classe	35H	1	-1	0	0	0	0
Adjoint d'animation	35H	4		4	2	0	2
TOTAL		6	-1	5	3	0	2
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE							
Médecin territorial	35H	1		1	1	0	0
Psychologue territorial hors classe	35H	1		1	1	0	0

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE							
Cadre territorial de santé classe supérieure	35H	2		2	2	0	0
Cadre territorial de santé paramédicaux	35H	1		1	0	0	1
Infirmière en soins généraux hors classe	35H	3		3	3	0	0
Infirmière en soins généraux	35H	9		9	4	4	1
Pédicures- podologues, ergo, ortho..	35H	3		3	0	3	0
Masseurs kinésit, psychomotriciens	35H	3	-1	2	1	0	1
Aide-soignant classe supérieure	35H	22	-2	20	18	0	2
Aide-soignant classe supérieure	24,5H	1		1	1	0	0
Aide-soignant classe supérieure	21H	1		1	1	0	0
Aide-soignant classe supérieure	17,5H	1		1	1	0	0
Aide-soignant classe normale	35H	18	-2	16	10	2	4
Aide-soignant classe normale	28H	5		5	4	1	0
Aide-soignant classe normale	21H	1	-1	0	0	0	0
Aide-soignant classe normale	15H	1	-1	0	0	0	0
Assistant socio éducatifs éducateurs clas excep	35H	2		2	1	0	1
Assistant socio-éducatifs éducateurs sp	35H	3	-3	0	0	0	0
Assistant socio-éducatifs assistante sociale	35H	1		1	1	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	35H	3	-1	2	2	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	28H	1		1	1	0	0
Agent social principal de 1ère classe	35H	3	+1	4	4	0	0
Agent social principal de 1ère classe	27H	8		8	8	0	0
Agent social principal de 1ère classe	20H	5		5	5	0	0
Agent social principal de 2ème classe	35H	13	-2	11	10	0	1
Agent social principal de 2ème classe	27H	11	-6	5	3	0	2
Agent social principal de 2ème classe	20H	10	-3	7	5	0	2
Agent social principal de 2ème classe	17,5H	2	-1	1	1	0	0
Agent social	35H	37	-10	27	19	3	5
Agent social	28H	12		12	6	4	2
Agent social	27H	17		17	13	0	4
Agent social	20H	47		47	26	15	6
Agent social	17,5H	1	-1	0	0	0	0
Agent social	15H	2	-2	0	0	0	0
TOTAL		251	35	216	152	32	32
TOTAL GENERAL		311	-42	269	187	35	47

3. Nouvel organigramme

Monsieur RODOT explique qu'un nouvel organigramme est proposé pour le clarifier et le rendre plus lisible.
Mais aussi regrouper les établissements aux directeurs et ajouter deux personnes nommées à la direction :

- M. Brison Benoit, directeur des affaires générales
- Et Mme Di Giovanni Giacomo Virginie, Directrice du SPASAD.

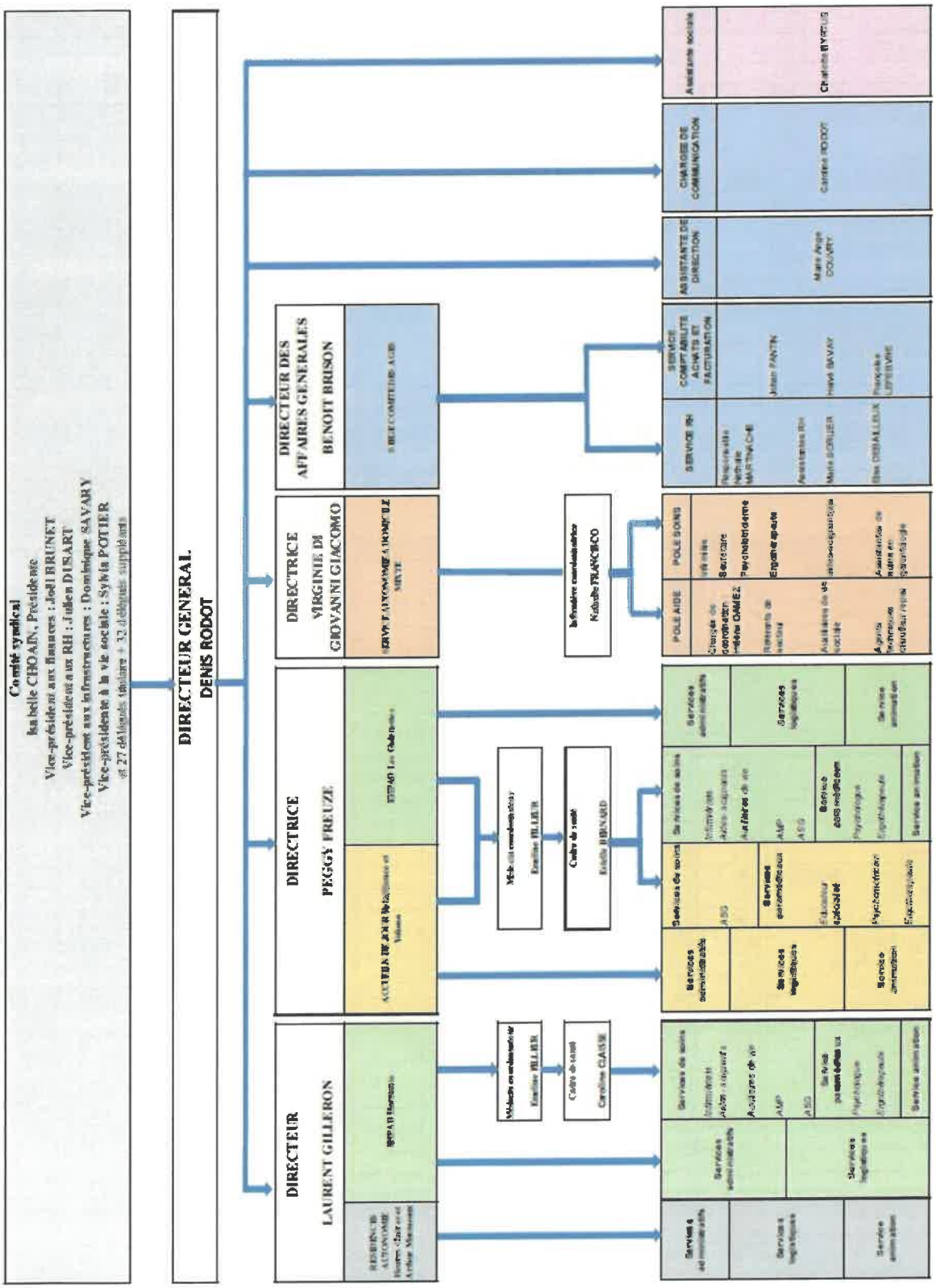

4. Lignes directrices de gestion

Monsieur RODOT indique qu'en 2020, les lignes directrices avaient été délibérées, puis retravailler en 2021, et à ce jour elles sont plus précises.
M. BRISON prend la parole pour expliquer que les lignes directrices de gestion constituent un document de référence définissant et traduisant la politique de l'établissement en matière de gestion des ressources humaines.

Elles portent sur :
- La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
- Les orientations en matière d'avancement et de promotion
- Les orientations générales en matière de recrutement afin de favoriser l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels

Ces lignes directrices de gestion visent à :
- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Monsieur RODOT indique que la formation sur les lignes directives était très lourde (textes de loi et procédures).

5. RGPD

M. RODOT indique que pour sécuriser les données personnelles des agents mais aussi du résident, un responsable RGPD est désigné, et qu'une convention avec les CDG 59 été signée.

Mme SORLIER prend la parole pour expliquer le rôle de responsable RGPD, et ses missions.
Le responsable RGPD a pour rôle principal de veiller à la conformité des traitements de données personnelles avec le Règlement Général des Données. Il s'assure que les données des agents et des partenaires sont protégées, que leur collecte, leur stockage et leur traitement respectent la législation en vigueur.
Plus concrètement, il doit :

- Mettre en place des mesures pour garantir la sécurité des données.
- Informer et sensibiliser les agents et résidents sur leurs obligations.
- Tenir un registre des traitements de données.
- Assurer la gestion des demandes d'accès ou de rectification des données.
- Collaborer avec la CNIL en cas de violation de données ou d'incidents.

En résumé, il est garant de la protection des données personnelles dans la collectivité, en veillant à ce que toutes les activités respectent la législation, pour protéger la vie privée des agents et des résidents.

Actuellement, nous avons créé un bilan de gestion des données à caractère personnel, demander à certains sous-traitants d'appliquer la loi pour la protection des données (changement régulier des mots de passe), informer les nouveaux agents de l'utilisation de leurs données personnelles.

6. Contrat de séjour « Harmonie » et « Les Godenettes »

Monsieur RODOT indique qu'au même titre que l'organigramme, les contrats de séjours sont clarifiés et simplifiés.
Madame FREUZE précise que ce changement s'effectue également suite aux évaluations de l'ARS qui avait demandé des modifications. Les changements doivent être validés par le CST obligatoirement.
Monsieur GILLERON stipule que le droit à l'image sera désormais demandé chaque année aux résidents.
Madame CHOAIN félicite Madame DOUVRY pour son travail de réécriture.

7. Informations et questions diverses

- Monsieur RODOT souligne que le taux d'absentéisme est légèrement en baisse, avec un taux de 6.63% pour la maladie ordinaire, de 8.10% en maladie professionnelle, de 1.07% en accident de travail et de 0.055% en maternité.

- Monsieur RODOT tenait également à signaler que quatre caméras de surveillance ont été installées derrière les cuisines de la résidence Harmonie, suite à des vols et des infractions, mais aussi pour rassurer le personnel. Seul le directeur Général et le directeur d'établissement auront accès aux données enregistrées.

Madame DUPRIEZ pose une question sur la possibilité d'effectuer, pour les agents soignants, un roulement horaire de 12h.

Monsieur RODOT rappelle qu'une étude a été réalisée fin 2024. Il estime, compte tenu des cycles de travail envisagés, que ce roulement pourrait s'avérer fatiguant pour les agents, notamment en cas d'arrêts de travail. De plus, il précise que la situation du nombre de contrats aidés et l'augmentation des mi-temps thérapeutiques risquant de pénaliser ce type d'organisation.
Les propositions sur papier semblent intéressantes, mais un test en conditions réelles est nécessaire pour évaluer leur efficacité. Il sera proposé en septembre, une table ronde commune aux deux EHPAD afin de tester le dispositif dans un service de chaque EHPAD, pour une période de deux à trois semaines.

Fin de la séance à 16 h 40

Madame CHOAIN – Présidente du Comité deS AGES du Pays Trithois